

LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

en Normandie

17

UN FAIBLE TAUX DE BOISEMENT...

La Normandie est l'une des régions françaises les plus faiblement boisées : 556 800 hectares de forêts, de peupleraies, haies et alignements d'arbres, soit 19 % du territoire régional (contre 33 % en moyenne métropolitaine). Ce taux de boisement fluctue d'un département normand à l'autre puisqu'il varie de 13 % dans la Manche à 23 % dans l'Eure, département le plus boisé de Normandie.

(Source : SAA, Agreste 2022)

... MAIS UNE FORÊT PRODUCTIVE ET VARIÉE

La forêt occupe une place relativement modeste dans la région mais elle produit plus d'arbres, avec une densité de bois supérieure à la moyenne nationale, la Normandie présente un volume de bois à l'hectare de 196 m³ contre 173 m³ en France.

Une part croissante de la production s'inscrit dans une démarche de développement durable, validée par un dispositif d'éco-certification forestière (PEFC ou FSC).

Taux de boisement en 2022 :



Les superficies boisées en 2022

	Superficie boisée en ha*	Taux de boisement
Eure	137 000	23 %
Orne	134 500	22 %
Seine-Maritime	125 500	20 %
Calvados	81 100	14 %
Manche	78 700	13 %
Normandie	556 800	19 %
France métropolitaine	18 371 837	33 %

* Cette superficie boisée comprend : les forêts de feuillus, de résineux et les forêts mixtes, les peupleraies en plein, haies et alignements d'arbres. SSP, Agreste, SAA 2022

UNE FORÊT PRIVÉE MAJORITAIRE

La forêt normande est majoritairement privée (à 75 % en moyenne, avec là encore de fortes disparités : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche). Elle est relativement morcelée, du fait du nombre très élevé de petits propriétaires privés, mais reste mieux structurée que dans de nombreuses régions françaises. Plus de la moitié de sa surface est dotée de Document de Gestion Durable (DGD), témoignage d'une gestion réelle d'unités économiquement fiables.

Par ailleurs, l'Office national des forêts gère des forêts domaniales, des forêts renommées auxquelles il faut ajouter quelques forêts de collectivités locales. Les plus grands de ces massifs (Lyons, Eu, Ecouves, Eawy, Brotonne et Andaines) représentent la moitié des surfaces boisées publiques. Ce sont des futaies de hêtres et chênes réputés pour la qualité de leurs produits.

DU CHÊNE SURTOUT

La forêt normande est majoritairement composée de feuillus (86 % du volume des arbres en forêt privée, 84 % pour l'ensemble de la forêt normande). Le traitement en futaie est devenu dominant. Le chêne sessile ou pédonculé constitue l'essence principale, suivi du hêtre, du pin sylvestre et du sapin de Normandie. Plus récemment, se sont rajoutés des résineux exotiques à croissance rapide : Douglas, pin Laricio.

La forêt privée est plus diversifiée que la forêt publique. Elle a privilégié les essences de valeur qui croissent plus rapidement que le chêne et le hêtre : merisier, frêne, châtaigner, sycomore ou encore des résineux comme le pin Laricio et le Douglas.

HAIES BOCAGÈRES ET PEUPLERAIES

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 142 000 kilomètres, soit 45 mètres linéaires par hectare (source IGN-2018). Le département de la Manche se distingue par une forte présence de haies bocagères et alignements d'arbres (103 mètres par hectare) qui couvrent au total une surface presque équivalente à celle de la forêt dans ce département. L'Orne et le Calvados sont également bien pourvus en boisement de type bocager.

L'observatoire du bocage du Parc Naturel Régional Normandie Maine, qui couvre une partie de l'Orne et de la Manche, indique une densité linéaire de haies en 2020 égale à 66 mètres par hectare, soit une diminution de 500 km de haies par rapport à 2010 après une période 2000-2010 durant laquelle la densité linéaire de haies s'était stabilisée à 68 m/ha, alors qu'elle avait fortement régressé dans les décennies précédentes (135 m/ha en 1950).

La haie bocagère et les peupleraies fournissent du bois, pour différents usages. Outre ses fonctions environnementales, la haie offre des ressources en bois de chauffage et en bois d'œuvre, notamment grâce aux arbres de haut jet. Le bois issu des peupliers est notamment utilisé par les industries (boîtes de camembert, bourriches, barquettes...).

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

On compte 160 exploitations forestières et/ou scieries en Normandie. 104 d'entre elles sont des exploitations forestières sans scierie, 25 des scieries sans exploitation forestière et 31 cumulent exploitation forestière et scierie.

(SSP, Agreste, enquête de branche EXFSRI, données 2021)

Bois récolté en 2021 en Normandie				
	Normandie	%	France	%
Grumes de feuillus	250 000	19 %	5 015 000	13 %
Grumes de conifères	255 000	20 %	15 839 000	40 %
Bois d'industrie	185 000	14 %	10 125 000	25 %
Bois énergie	605 000	47 %	8 882 000	22 %
Total récolte	1 294 000	-	39 861 000	-
<i>Dont bois certifié</i>	<i>720 000</i>	<i>56 %</i>	<i>21 225 000</i>	<i>53 %</i>
<i>Dont exporté</i>	<i>78 000</i>	<i>6 %</i>	<i>3 098 000</i>	<i>8 %</i>

En m³ ronds

Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries

UNE FORÊT BIEN EXPLOITÉE

Contrairement au niveau national, la forêt normande est bien exploitée car la récolte est proche de l'accroissement naturel. La forêt normande est plus exploitée qu'au niveau national, 65 % de la production biologique (quantité de bois produite par les arbres) de la forêt normande est prélevée contre 58 % en France.

Ces chiffres sont liés au développement des documents de gestion durable (qui définissent les règles et objectifs pour une exploitation forestière durable, d'un point de vue économique, environnemental et social) sur le territoire, un relief favorable à l'exploitation et à la présence d'un nombre important d'acteurs de l'exploitation et de la transformation sur le territoire.

En 2021, il a été récolté plus de 1,29 million de m³ de bois en forêt normande dont 56 % de bois certifié.

Le bois récolté en forêt est destiné à trois usages principaux : le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie. Le bois d'œuvre récolté sous forme de grumes est destiné au sciage, selon sa qualité, il est utilisé pour la menuiserie, l'ameublement, la construction, l'emballage ou la fabrication de palettes. Le bois d'industrie sert à la fabrication de pâte à papier et des panneaux de particules. Le bois énergie est destiné principalement à produire de la chaleur et de l'électricité, il s'agit du débouché le plus important en Normandie et représente 47 % du bois récolté (contre 22 % pour la France), la consommation de bois de chauffage annuelle est estimée à environ 2 500 000 m³ en Normandie

(Source : enquête ménage, Biomasse Normandie 2023).

UNE FILIÈRE EN MUTATION

Même s'il reste encore quelques gisements sous exploités, la forêt normande est globalement bien valorisée. Au niveau de la transformation, la région compte de nombreuses entreprises dans les secteurs de la menuiserie, de l'ameublement, de l'agencement, du bâtiment et de la construction. Ce dernier est d'ailleurs en pleine expansion.

Avec de nombreuses entreprises artisanales, la filière bois-forêt contribue au maintien d'activités dans les pôles d'emploi ruraux de la région.

Chiffres clés

- 19 % du territoire régional en forêts
- 11^e région de France métropolitaine sur ce critère
- 1,294 million de m³ de bois récolté
- 56 % sous certification



© Adobe Stock

Sources : SSP : SAA, Récolte de bois et production de sciages
DRAAF - SRISE Normandie
Professions bois
Parc Naturel Régional Normandie-Maine